



## Accès à mon immeuble

-----  
Par Visiteur

Locataire d'un appartement au 3ème étage sans ascenseur, le propriétaire refuse de donner le code d'accès du digicode pour entrer dans l'immeuble. Donc chaque fois que j'ai une visite, je dois descendre chercher les personnes. c'est la même chose quand on fait appel à un médecin, infirmière ou autre et que faire en cas d'urgence ? Si vous ne pouvez pas bouger comment faire accéder quelqu'un à votre appartement. Donc pas de code pour le digicode et l'interphone qui permet d'appeler les appartements ne fonctionne pas non plus. que puis-je faire ? Quels sont les recours qui existent ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Si la présence d'un digicode figure bien dans le contrat de location, vous pouvez bien évidemment exiger que votre propriétaire vous donne le code.

Ceci en vertu de son obligation contractuelle.

S'agissant de l'interphone, c'est au propriétaire qu'il revient de le faire changer si le problème vient de votre combiné. Si le problème vient de la sonnette extérieure, c'est à la copropriété.

Cordialement.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.

-----  
Par Visiteur

Le digicode a été mis en place par le propriétaire. L'interphone également, mais celui-ci n'est pas en fonction. le propriétaire n'a pas fait le nécessaire pour qu'il fonctionne. J'ai déjà demandé à mon propriétaire de me donner le code, mais il n'accède pas à ma demande malgré plusieurs relances, que puis-je faire ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Je rappelle encore une fois que si la présence d'un digicode n'est absolument pas stipulé dans la description de l'appartement, telle que prévue au contrat, vous ne pouvez pas le contraindre à vous donner le code.

s'il figure bien dans le contrat, vous pouvez effectuer une injonction de faire, en remplissant un formulaire disponible sur le site du ministère de la justice, et en le renvoyant au greffe du juge de proximité du lieu où réside votre propriétaire.

Pour l'interphone, même procédure.

Cordialement.